



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'une séance extraordinaire de la municipalité sera tenue en la salle du conseil de Saint-Jude le 16 décembre 2025 dès 19h30 au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivante :

Désignation de

l'immeuble : lot 6 689 335

- Une demande de PIIA 2025-1113 afin de procéder à la construction d'une habitation unifamiliale.

Désignation de

l'immeuble : lot 6 709 086

- Une demande de Dérogation Mineure 2025-1121 afin de procéder à la mise en place de porte-patio sur la façade avant du bâtiment.
- De permettre l'implantation d'un immeuble multifamiliale sur le lot d'une largeur de 17.37m X 51.74m.

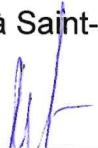
Désignation de

l'immeuble : lot 6 709 086

- Une demande de PIIA 2025-1122 afin de procéder à la construction d'un immeuble multifamiliale

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jude, ce 1^{er} décembre 2025



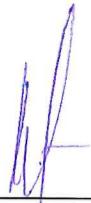
Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

Demandes de dérogations mineures

Je, soussigné, Myriam Fournier, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 1^{er} décembre 2025, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^{er} décembre 2025.



Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière